

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 30 septembre 2025

**Délibération  
N° 25.105.1**

**En exercice ... 37**  
**Présents ..... 29**  
**Votants ..... 32**  
**Pour ..... 32**  
**Contre ..... 0**  
**Abstention .... 0**

**PÔLE RESSOURCES - SERVICE MOYENS GÉNÉRAUX**

**ADOPTION DES TARIFS DU SERVICE PUBLIC DE LA  
FOURRIÈRE ANIMALE INTERCOMMUNALE APPLICABLES À  
COMPTER DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2025**

*Date de la convocation : 24/09/2025*

L'an deux mille vingt-cinq  
**Et le 30 septembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG34) à Cazouls-lès-Béziers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**29 Conseillers communautaires présents :** monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

**3 Conseillers communautaires absents représentés :** monsieur Cédric GARCIA (représenté par monsieur Thierry DAURAT), monsieur Jean-François GUIBBERT (représenté par monsieur Bernard GUERRERE), monsieur Serge PESCE (représenté par monsieur Christian SEGUY).

**5 Conseillers communautaires absents excusés :** monsieur Didier CAYLA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

**Secrétaire de séance :** madame Valérie CHABOT.

\*\*\*\*\*

REÇU EN PRÉFECTURE

le 01/10/2025

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mardi 30 septembre 2025**

---

**Adoption des tarifs du service public de la fourrière animale intercommunale applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code rural et de la pêche maritime ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** la consultation lancée par La Domitienne le 4 avril 2025, sous la forme d'une procédure adaptée, pour la passation d'un marché public de prestation de services pour la gestion du service public intercommunal de fourrière animale à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025, et le dossier de consultation des entreprises afférent, notamment le cahier des charges ;

**Considérant** que l'actuel contrat de prestation de service pour la gestion de la fourrière animale expire le 30 septembre 2025 ;

**Considérant** que la date prévisionnelle de prise d'effet du marché public de prestation de services pour la gestion du service public intercommunal de fourrière animale en cours de passation, est fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2025 ;

**Considérant** que les tarifs applicables aux usagers de la fourrière animale intercommunale sont fixés par La Communauté de communes La Domitienne ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'appliquer la tarification suivante aux usagers du service public intercommunal de fourrière animale, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 :

- prix de prise en charge d'un animal : 60.00 € TTC ;
- prix de prise en charge d'un animal au-delà du 1<sup>er</sup> jour : 15.00 € TTC par jour ;
- prix d'identification d'un animal : 70.00 € TTC ;
- forfait de déplacement lors de l'identification ou d'une consultation vétérinaire : 15.00 € TTC.

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Philippe VIDAL, 1<sup>er</sup> vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,

**À l'unanimité.**

**I. DÉCIDE** de fixer les tarifs du service public intercommunal de fourrière animale, applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025, comme suit :

- prix de prise en charge d'un animal : 60.00 € TTC ;
- prix de prise en charge d'un animal au-delà du 1<sup>er</sup> jour : 15.00 € TTC par jour ;
- prix d'identification d'un animal : 70.00 € TTC ;
- forfait de déplacement lors de l'identification ou d'une consultation vétérinaire : 15.00 € TTC.

**II. PRÉCISE** que les tarifs actuellement en vigueur seront, par conséquent, abrogés à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

**III. PRÉCISE** que les recettes issues de la gestion de la fourrière animale intercommunale seront encaissées, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au budget de l'exercice et au chapitre prévu à cet effet.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20250930-DELIB\_25\_10

**IV. AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**V. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

**VI. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'État le 01 OCT. 2025

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le 01 OCT. 2025

Signature du secrétaire de séance :



REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20250930-DELIB\_25\_10